Secrétariat général
Centre de documentation

Juri-Info

Veille juridique et administrative quotidienne

Le 9 décembre 2016

JO n° 286 du 9 décembre 2016 :

Ministère de la Culture et de la Communication :

Arrêté du 6 décembre 2016 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 86-616 du 12 mars 1986 modifié instituant une aide aux publications nationales d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires

Autres autorités :

Décret n° 2016-1689 du 8 décembre 2016 fixant le nom, la composition et le chef-lieu des circonscriptions administratives régionales

JOUE du 9 décembre 2016 (L334 - C459, C460) : RAS

Communiqués de presse de l'Union européenne :

EU Internet Forum : a major step forward in curbing terrorist content on the internet

Remarks by Commissioners Avramopoulos and King at the press conference ahead of the EU Internet Forum

End of roaming charges : Commission determined to make it work

Bulletin officiel MCC :

Bulletin officiel n° 264 (novembre 2016)

Autres infos :

Discours/Communiqués :

Culture et communication - Réinventer le tourisme culturel

Fonction publique – Remise du rapport de la commission « Laïcité et Fonction publique » présidée par Émile Zuccarelli (dossier de presse) (*accès au rapport dans la rubrique « Rapports/Avis » ci-dessous)*

Fonction publique - Remise du rapport de la commission « Laïcité et Fonction publique » (discours de la ministre)

Projets/Propositions de lois :

Sénat - Proposition de loi relative à la suppression de la publicité commerciale dans les programmes jeunesse de la télévision publique : séance du 7 décembre 2016 (compte rendu intégral des débats)

Rapports/Avis :

Fonction publique - Rapport de la commission « Laïcité et Fonction publique » présidée par Émile Zuccarelli

Circulaires :

Légifrance - Circulaire du 21 novembre 2016 (NOR : RDFF1633604C) relative à la mise en œuvre de l'action sociale interministérielle dans les collectivités d'outre-mer

Jurisprudences :

Légifrance - CAA de Bordeaux, 2e chambre - formation à 3, affaire n° 14BX03368 : le ministre de la culture et de la communication demande à la cour d'annuler le jugement n° 1001260 du 30 septembre 2014, du tribunal administratif de Toulouse qui a condamné l'État à verser à la société Altis la somme de 316 322 € en remboursement du coût des travaux de fouilles archéologiques qu'elle a pris en charge et la somme de 159 465 € en réparation de la perte d'exploitation qu'elle a subie du fait du retard causé dans son opération de construction d'un centre commercial

Conseil des ministres :

Conseil des ministres du 7 décembre 2016, dont :
Décrets : Circonscriptions administratives régionales
Communications : La politique des ressources humaines de l'État
Communications : Point sur l'application des lois

Périodiques en ligne :

CGET - En quelques clics n° 193 du 8 décembre 2016 : Bulletin de veille documentaire